



**Réponses du concours de l'été**  
**Testez vos connaissances avec l'ASPG !**

1. En quelle année le divorce fut-il pour la première fois institué en France ? **1792**
2. Quelle information trouvez-vous dans les recensements de population sur le territoire français à partir de 1872 ? **Le lieu de naissance.**
3. En 1789, combien y avait-il d'habitants en France ?  
*Entre 23 et 24 millions*  
*Entre 25 et 26 millions*  
*Entre 27 et 28 millions*  
**Entre 27 et 28 millions d'habitants.**
4. En quelle année a eu lieu à Paris le premier recensement nominatif ? **1926**
5. Que signifie l'expression « frère en loy » ? **Beau-frère**
6. À quelle période allez-vous trouver le mariage de vos ancêtres au chef-lieu de canton ?  
**Entre le 22 septembre 1798 (1<sup>er</sup> vendémiaire an VII) et le 26 juillet 1800 (7 thermidor an VIII).**
7. Qui était le duc de Morny pour Napoléon III ? **Son demi-frère.**
8. En quelle année a-t-il été stipulé que l'acte de naissance d'un individu mentionnerait les date et lieu de naissance de ses père et mère ? **1922 (la loi du 28 octobre 1922 a modifié l'article 34 du Code civil)**
9. Votre arrière grand-père s'est fait verbaliser pour « s'être endormi en conduisant (mais par bonheur son cheval l'a ramené chez lui sain et sauf !) ». Où allez-vous trouver les documents relatifs à cette affaire aux Archives départementales ? **En série U – justice de paix.**
10. Peut-être avez-vous rencontré au hasard de vos recherches, les termes de « compère » et commère ». Qui étaient-ils ? **Parrain et marraine**
11. En quelle année l'époux survivant est-il devenu héritier avant les frères et soeurs ?  
*Ce changement est dû à la loi du 3 décembre 2001 dont une partie des dispositions étaient applicables après sa publication au Journal officiel le 4 décembre 2001, les autres ne l'étant qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002.*  
*Dans le cadre du concours, les deux réponses – 2001 et 2002 – ont été acceptées.*
12. Depuis le Concile de Latran en 1215, jusqu'à quel degré canonique de parenté par le sang le mariage fut-il interdit ? **Jusqu'au 4<sup>e</sup> degré canonique.**
13. Comment appelait-on les notaires au Moyen Âge ? **Tabellions**

**14. Quel lien de famille unissait Victor Hugo et Alphonse Daudet ? *Jeanne Hugo, petite-fille de Victor Hugo, épousa Léon Daudet, fils d'Alphonse Daudet.***

**15. Que signifie l'abréviation 8<sup>bre</sup> ? *Octobre***

**16. À partir de quelle année la mention du divorce a-t-elle été portée en marge des actes de naissance des époux ? *1939.***

*Si la loi du 18 avril 1886 (article 251) a prescrit l'inscription du divorce en marge de l'acte de mariage, ce n'est que par la loi du 20 mai 1939 que celle-ci est devenue obligatoire en marge des actes de naissance des époux : « Le dispositif du jugement ou de l'arrêt est transcrit sur les registres de l'état civil du lieu où le mariage a été célébré.*

*Mention est faite de ce jugement ou arrêt en marge de l'acte de mariage, conformément à l'article 49 du Code civil. Si le mariage a été célébré à l'étranger, la transcription est faite sur les registres de l'état civil du lieu où les époux avaient leur dernier domicile, et mention est faite en marge de l'acte de mariage, s'il a été transcrit en France. » (article 251)*

*La date du 10 mars 1932 couramment citée comme étant celle ayant rendu obligatoire l'apposition de la mention du divorce en marge des actes de naissance des époux ne repose en réalité sur aucune loi.*

#### **Version du 20 mai 1939**

**Texte source : *Loi modifiant l'article 251 du code civil et rendant obligatoire la mention du divorce en marge de l'acte de naissance.***

*Le dispositif du jugement ou de l'arrêt est transcrit sur les registres de l'état civil du lieu où le mariage a été célébré.*

*Mention est faite de ce jugement ou arrêt, en marge de l'acte de mariage et des actes de naissance de chacun des époux, conformément à l'article 49 du Code civil. Si le mariage a été célébré à l'étranger, la transcription est faite sur les registres de l'état civil du lieu où les époux avaient leur dernier domicile, et mention est faite en marge de l'acte de mariage, s'il a été transcrit en France.*

*Source : <https://criminocorpus.org/fr/reperes/legislation/versions/1106/251/pdf/>*

**17. Quelle est, à la 5<sup>e</sup> génération, la valeur de l'implexe pour un enfant dont les parents sont cousins issus de germains ? *0,875***

*À la 5<sup>e</sup> génération, l'enfant devrait avoir 16 arrière arrière-grands-parents. Si l'un des couples de cette génération apparaît deux fois, il n'y a donc plus que 14 arrière arrière-grands-parents. L'implexe à cette génération sera donc égal à 14 : 16, soit 0,875.*

**18. À quel âge les filles atteignaient-elles la majorité matrimoniale entre 1792 et 1907 ? *21 ans***

**19. En l'état actuel de la législation française, êtes-vous en droit de demander la copie intégrale de l'acte de naissance de votre tante née en 1956 ? *Non***

*Seuls les personnes concernées par les actes de naissance et mariage, leurs ascendants et descendants ont le droit d'obtenir une copie intégrale lorsque ces documents datent de moins de 75 ans.*

**21. Comment s'appelait l'impôt auquel étaient soumis les nobles sous l'Ancien Régime ? *La capitation***

**22. En 1890, l'année de ses 20 ans, votre arrière-grand-père habitait un petit village proche de Tours. Il était né à Brest. Dans quel dépôt d'Archives départementales trouverez-vous trace de son recensement militaire ? *Aux Archives départementales d'Indre et Loire.***

**23. Quel souverain décida d'installer les Archives nationales dans le bâtiment de l'Hôtel de Soubise ? [Napoléon 1<sup>er</sup>](#)**

**24. Qu'est-ce qu'un « acte respectueux » ?**

**C'est un acte notarié de notification du mariage par le futur époux ou la future épouse ayant atteint sa majorité à ses parents lorsque ceux-ci n'avaient pas donné leur accord à l'union projetée.**

**25. Depuis quelle année peut-on retrouver trace d'un commerçant dans le registre du commerce et des sociétés ? Créé en 1919 et applicable en 1920**

*Le registre du commerce et des sociétés a été institué en 1919. Commerçants et sociétés commerciales y ont été inscrits à partir de 1920.*

*1919 et 1920 ont été considérés comme de bonnes réponses.*

**26. En quelle année fut fondée l'ASPG ?**

**2014 ou 2015**

*L'ASPG a été officiellement fondée le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les statuts ayant été rédigés en 2014, les deux années ont été considérées comme de bonnes réponses.*

**27. Quel est en 2018 le délai de consultation d'une déclaration de succession ? **50 ans****

*Ce délai de consultation libre de la déclaration de succession ne doit pas être confondu avec celui de 6 mois imposé pour déposer la déclaration de succession.*

**28. Quel mot manque dans cette transcription ? [\[en\] loy](#)**

**29. Quel sens avait autrefois l'expression que vous venez de déchiffrer ? **Beau-père****

**30. Depuis quelle année les nouveaux mariés quittent-ils la mairie où a été célébré leur mariage civil avec leur « livret de famille » ? **1877 à Paris et 1884 sur l'ensemble du territoire****

*Mis en place à partir de 1877 à Paris, le livret de famille eut du mal à s'imposer. Ce ne fut le cas dans toute la France qu'à partir de 1884. Ces deux années ont donc été considérées comme de bonnes réponses.*

**31. Comment appelle-t-on l'étude des noms de famille ? **L'anthroponymie – l'onomastique****

*L'onomastique est l'étude des noms de lieux et de personnes. L'anthroponymie est exclusivement celle des noms de personnes.*

*Les deux réponses ont été acceptées.*

**32. Gravement blessé lors des journées sanglantes de la Commune de Paris, votre ancêtre parisien fut transporté à l'hôpital Lariboisière où il est mort quelques heures après son arrivée. Dans quel dépôt d'archives retrouverez-vous la trace de cette brève hospitalisation ? **Les Archives de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris****

**33. Un généalogiste successoral vous informe que vous êtes l'unique héritier d'un lointain cousin dont vous ignoriez l'existence. Quel document vous propose-t-il de signer pour formaliser l'information qu'il vous apporte ? **Un contrat de révélation****

**34. Votre arrière-grand-père italien qui habitait Marseille est devenu français en 1924. Où pourrez-vous consulter son dossier de naturalisation conservé dans les fonds du Ministère de la Justice ? **Aux Archives nationales à Pierrefitte****

35. Encore un peu de paléographie... Que lisez-vous pour compléter le mot manquant ? **Estoc**
36. À quel grand salon de généalogie participent chaque année plusieurs membres de l'ASPG ? **Le salon de la mairie du XV<sup>e</sup> arrdt.**
37. Quelle est la différence entre l'Enregistrement et le Contrôle des Actes ? **Enregistrement : période entre 1791 et 1864 // Contrôle des actes : période entre 1693 et 1791**
38. Dans quelle série des Archives départementales trouve-t-on les documents concernant les Biens Nationaux ? **Série Q**
39. Qui étaient les Cassini ? **Famille de géographes d'origine italienne qui, sous Louis XIV, ont établi les fameuses cartes de Cassini.**
40. Par quelle expression désigne-t-on les plans parcellaires institués le 15 septembre 1807 ? **Cadastre napoléonien**